



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée de solidarité

Question au Gouvernement n° 1415

Texte de la question

LUNDI FÉRIÉ DE PENTECÔTE

M. le président. La parole est à M. Jean Auclair, pour le groupe UMP.

M. Jean Auclair. Monsieur le ministre délégué aux personnes âgées, deux jours après le week-end de la Pentecôte, des rumeurs persistantes - naturellement malveillantes - continuent d'être colportées pour faire croire que ce lundi de Pentecôte serait le dernier férié. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La majorité de nos concitoyens trouvent légitime que s'exerce une solidarité en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Mais, si les Français savent se mobiliser pour les causes nobles, ils estiment que le choix d'un autre jour devrait être possible.

Le long week-end de Pentecôte, souvent consacré à la famille, est aussi celui du lancement de la saison touristique estivale. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Aussi, dans de nombreuses villes - par exemple, Nîmes ou Vic-Fezensac, dont les ferias traditionnelles accueillent une foule très importante d'aficionados - et dans nos villages, il offre l'occasion au tissu associatif d'organiser des manifestations sportives ou culturelles de grande envergure. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. Augustin Bonrepaux. Vous vous en apercevez maintenant ? C'est un peu tard !

M. François Hollande. Elle est belle, la majorité !

M. Jean Auclair. Toutes ces manifestations ont des retombées économiques importantes.

Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, que vous nous précisiez la position du Gouvernement au sujet de la journée de solidarité nationale au bénéfice des personnes âgées ou handicapées. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux personnes âgées.

M. Hubert Falco, ministre délégué aux personnes âgées. Monsieur Jean Auclair, je crois que l'on ne devrait pas opposer la solidarité et la liberté. (" Ah ! " sur les bancs du groupe socialiste.)

Nous avons voulu effectivement laisser une grande liberté, dans le public comme dans le privé, pour le choix de cette journée de solidarité. Celle-ci sera fixée librement avec les instances paritaires, et c'est faute d'avoir trouvé un accord que le lundi de Pentecôte s'imposera. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) La feria de Nîmes et les autres manifestations du lundi de Pentecôte ont donc encore de beaux jours devant elles !

M. Jérôme Lambert. C'est pitoyable !

M. le ministre délégué aux personnes âgées. Nous avons voulu bâtir une véritable politique d'accompagnement de la révolution sociale qu'est le vieillissement. La journée de solidarité nous mettra en position de créer, dès l'année 2004, 160 000 lits médicalisés supplémentaires. Elle nous permettra également de financer et de pérenniser l'APA, ce que n'avaient pas fait nos collègues de gauche, ainsi que de créer 15 000 postes de soignants en établissement et 10 000 postes de soignants à domicile. (" Très bien ! " sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) En un mot, elle va nous permettre d'agir, alors que d'autres n'ont su que parler. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean Auclair](#)

Circonscription : Creuse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1415

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 juin 2004